



FACULTÉ DE
DROIT



Centre de Recherche sur les Relations entre le Risque et le Droit

CONFERENCE MICHEL PIERRE (HISTORIEN)

Justice, erreur judiciaire, révision :

L'exemple de l'affaire Seznec

Le 18 mars 2015 de 13h à 15h - RS 152

Ouvert à tous

Faculté de Droit - Campus Lille
Hall de l'espace Robert Schuman
58 rue du Port - 59000 Lille

Au fil des décennies, la condamnation de Guillaume Seznec au bagne par la cour d'assises de Quimper en 1924 est devenue « l'affaire Seznec ».

Aucun élément nouveau n'a permis depuis lors de mettre en cause le jugement prononcé. Au terme de nombreuses tentatives de révision du procès - la dernière en date étant celle du propre petit-fils du condamné-, la Chambre criminelle de la cour de cassation clôt définitivement l'instruction pour la justice française : le 14 décembre 2006, elle confirme que « la requête en révision ne peut être admise ». Depuis, une nouvelle loi est intervenue le 24 juin 2014 élargissant encore les conditions de demande de révisions. Les risques d'une erreur judiciaire sont toujours à craindre, la justice est légitime à les combattre. Mais jusqu'à quel point ?